

CHRONIQUE DU MOIS DE JANVIER 1951

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DE CABINET

Le Conseil de Cabinet s'est réuni le 16 janvier, sous la présidence de S. E. M'hamed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunis. Il a approuvé les propositions arrêtées par la Commission chargée de fixer la position de la Tunisie à la Conférence douanière qui se tient à Torquay.

Il a également décidé de fixer au 15 mars la date jusqu'à laquelle s'appliquera la suspension des droits de douane intervenue le 5 décembre à l'égard des textiles.

Il a enfin pris connaissance des grandes lignes du projet de budget pour l'exercice 1951-1952.

LA VIE FINANCIÈRE

En ce début d'année, la Direction des Finances a poursuivi la préparation du projet de budget de l'exercice prochain.

* * *

C'est le 15 janvier qu'a pris fin l'émission, lancée par la Direction des Finances le 15 décembre 1950, de la quatrième tranche des bons d'équipement tunisiens.

Cette émission comportait deux catégories de bons : bons à 4 ans et bons à 2 ans. Les premiers ont été émis, comme pour la tranche précédente, à 840 francs pour 1.000 francs de valeur nominale, bénéficiant ainsi d'une prime de remboursement, payée d'avance, de 160 francs pour 1.000 francs de capital. Les bons à 2 ans ont été émis à 940 francs pour 1.000 francs de valeur nominale, laissant une prime de remboursement, payée d'avance, de 60 francs pour 1.000 francs de valeur nominale. Principalement destinés à mobiliser la trésorerie des établissements bancaires, ces bons pouvaient être souscrits par les banques en comptes-courants.

Préparée et accompagnée par une publicité variée, cette émission a largement donné les résultats escomptés par la Direction des Finances. Le montant brut des souscriptions s'élève en effet à 1 mil-

liard 718.971.000 francs, dépassant la précédente tranche de 118 millions de francs et représentant pour la trésorerie tunisienne un apport de capitaux de 1.558.706.000 francs.

La répartition entre les deux catégories de bons précitées s'établit ainsi :

Bons à 4 ans.....	554.946.000
Bons à 2 ans.....	1.164.025.000
	<hr/>
Total.....	1.718.971.000

* * *

Les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance se trouvent quelque peu gênées, pour leur campagne prochaine, par l'arrêt des exportations de blé et d'orge. Elles ont procédé, dans les caïdats de Tadjerouine et des Souassi, à d'importantes distributions de crédits en espèces pour reconstitution de cheptel au titre du solde des crédits délégués par prélèvement sur le don métropolitain de 500 millions.

Les achats des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont été, en janvier pratiquement nuls : en effet, les prévisions de mauvaises récoltes dans le centre et le sud ont eu pour effet d'arrêter les ventes dans ces régions, mais aussi dans les autres parties du territoire dont les récoltants ont vu là une promesse de débouchés favorables pour leurs produits. En revanche, dans ces mêmes régions, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont commencé les prêts de consommation sous forme de ventes au détail.

* * *

En janvier, l'Office tunisien de cotation des valeurs mobilières a manifesté une tendance irrégulière. Après un début très calme, le marché s'est ressaisi vers le milieu du mois et s'est montré plus animé. En fin de mois, on a pu remarquer un léger accroissement des ordres d'achat, tandis qu'une certaine fermeté se manifestait pour quelques titres, tels les « Banca Italiana di Credito » et « Esso Standard ».

LA VIE SOCIALE

Deux arrêtés du 16 janvier 1951, relatifs aux allocations familiales instituées par le décret du 8 juin 1944 dans le commerce, l'industrie et les professions libérales ont été publiés au Journal Officiel Tunisien du 19 janvier.

Le premier porte de 37.500 à 45.000 francs la rémunération trimestrielle au-delà de laquelle l'allocation familiale devient unifiée.

Le second fixe à 2.700 francs l'allocation trimestrielle due, pour chaque enfant à charge, aux bénéficiaires de l'article 3 du décret du 9 juillet 1945.

Ces mesures, qui ont effet à dater du 1^{er} décembre 1950, sont la conséquence du relèvement des salaires minimums, intervenu le 2 du même mois.

* * *

Le salaire moyen des travailleurs agricoles qui sert de base au calcul des rentes et indemnités servies aux victimes d'accidents du travail, dans les conditions prévues par les lois des 30 juin 1899, 15 juillet 1914 et 15 décembre 1922, a été déterminé, pour l'année 1950, par arrêté secretarial du 2 janvier 1951.

Le critère ainsi fixé est utilisé dans des cas spéciaux (défaut de salaire, salaire variable, salaire en nature) précisés par les lois précitées, dont les dispositions ont été étendues aux exploitations agricoles de la Régence par les décrets beylicaux des 15 mars 1921 et 31 janvier 1922.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Après la « trêve des confiseurs » traditionnelle, la vie artistique et intellectuelle de Tunis a repris avec brio et la saison 1950-51 ne semble pas devoir être inférieure aux précédentes.

Le Pasteur Boegner, Président de la Fédération des Eglises protestantes de France et du Conseil Œcuménique, a prononcé, en présence de M. le Ministre Délégué à la Résidence, une conférence sur le « drame de la civilisation occidentale ».

A l'Alliance Française, M. Lacassagne, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine, professeur au Collège de France, a pris deux fois la parole sur des sujets techniques. Il a notamment traité, devant un auditoire particulièrement attentif, des « principales théories pathologiques du cancer ».

Sous l'égide de l'Essor, le commandant Mary a exposé des « Vues sur l'Asie », M. Bergèze a parlé de « Diderot et l'Encyclopédie » et M. Poissenot a présenté « Un Don Juan parmi les autres ».

Aux Amitiés Tunisiennes, le R. P. Demeerseemann, Directeur de l'Institut des Belles-Lettres Arabes, a fait devant une nombreuse assistance française et tunisienne une conférence pleine d'enseignements pour la compréhension de ce pays et de son évolution.

L'abbé Jollivet, Doyen de la Faculté de Philosophie de l'Institut Catholique de Lyon, qui l'an dernier avait traité de l'existentialisme, a présenté cette année une étude de plusieurs autres systèmes philosophiques modernes. L'abbé Morel, adjoint à l'Aumônier général des Scouts de France, a parlé du scoutisme, devant un auditoire comprenant beaucoup de jeunes gens.

Le « Groupe Condorcet-Brossolette » a repris son activité. M. Serge Moati a, sous ses auspices, évoqué, sous le titre « Servitude et Liberté », les figures de l'abbé Grégoire et de Victor Schoelcher, promoteurs de l'abolition de l'esclavage.

La scène municipale, pour terminer le premier cycle de sa saison lyrique, a présenté successivement une reprise de qualité de « Madame Butterfly » et « Don Quichotte », de Massenet.

Une saison lyrique égyptienne, organisée par la Municipalité de Tunis, avec le concours des artistes de cinéma Farid el Atrache et Samia Gamal, a obtenu un succès considérable.

L'« Essor », de son côté, a, comme chaque mois d'hiver, présenté une pièce; ce fut cette fois une quasi-crédation. celle du « Profanateur » de Thierry Maulnier, qui n'avait été représentée qu'une fois jusqu'ici, en Avignon.

* * *

La série des concerts municipaux, donnés avec le concours de Radio-Tunis, s'est poursuivie avec quatre brillantes manifestations. M. Gava étant chef d'orchestre, se sont produits successivement le violoniste Jacques Thibaud et le pianiste espagnol Rafael Arroyo. Sous la direction de M. Maurice Babin, revenu à Tunis pour un bref séjour, le public des concerts a fait un succès au jeune violoniste Devy Erlih et au pianiste Jacques Dupont. Ces artistes ont donné ensuite un récital à l'Alliance Française.

Les Jeunesses Musicales de France ont offert à leurs adhérents, chaque jour plus nombreux et plus assidus, un concert commenté sur les grands Romantiques de l'école allemande : Beethoven, Schubert, Schumann, Mendelssohn, Brahms, avec le concours du pianiste Daniel Wayemberg. L'Intermezzo en mi bémol et la 2^e Rhapsodie de Brahms ont été, il semble, une découverte — très goûtée — pour les jeunes auditeurs.

Le rythme des expositions de peinture s'est quelque peu ralenti.

Robert Hue, professeur à l'École des Beaux-Arts, a présenté, en même temps que d'admirables dessins d'enfants sur le thème de l'olivier, quarante toiles d'un grand intérêt sur le même thème. L'exposition était patronnée par S. E. le Ministre de l'Agriculture, qui a présidé le vernissage.

Mlle Kirschleger, à la librairie de l'Alliance française, a exposé, les derniers jours du mois, des portraits d'enfants au fusain et des aquarelles.

* * *

Dans le domaine littéraire, le jury du Prix de Carthage, réuni sous la présidence de M. de La Chauvinière, n'a pas jugé devoir l'attribuer cette année.

Toutefois, le montant du prix sera consacré à l'achat d'exemplaires de l'ouvrage collectif intitulé « Initiation à la Tunisie ». Le jury a, en outre, décidé d'adresser à M. Miédan, pour son recueil de poésies intitulé « Feux », une lettre de félicitations et d'encouragement.

L'Association des Ecrivains de l'Afrique du Nord, continuant ses « thés-causeries », a consacré une séance, sous le titre « XX^e siècle », à un récital de poésie donné par MM. Claude Benady et Pierre Vasseur, avec la collaboration du violoniste Pierre-Alexandre Bavery.

A l'Alliance Française, Mme Suzet Mais, apparaissant après le violoniste Devy Erlih, a raconté les souvenirs de sa vie d'actrice.

Il convient enfin de ne pas passer sous silence la présentation au public, par les « studios Africa », en présence de M. le Résident Général, de trois courts métrages : « Naissance des barrages en Tunisie », « Week-end au Sahara » et « Bim », film pour les enfants. Le développement de la production cinématographique en Tunisie se poursuit — cette séance a permis de le constater — de façon satisfaisante.

* * *

Le 3 janvier a eu lieu à Tunis la célébration du cinquantenaire de la fondation du Collège de Jeunes Filles Louise René Millet. Le Résident Général étant encore indisposé à la suite de son accident, cette cérémonie s'est déroulée sous la présidence du Ministre Délégué à la Résidence Générale. Une nombreuse assistance, qui comprenait en particulier plusieurs anciennes élèves du Collège, était présente.

Les discours qui furent prononcés rappelèrent que c'est sur l'initiative de l'épouse du Résident Général René Millet que cet établissement fut fondé le 1^{er} mai 1900. Jusque-là, les jeunes filles musulmanes avaient connu dans la Régence une éducation strictement familiale et l'opinion publique paraissait à cette époque fermement opposée à ce que cette situation fût modifiée. Néanmoins, avec quelques femmes françaises. Mme Millet sut percevoir, malgré ces obstacles, l'intérêt que présenterait rapidement pour la femme musulmane une culture mieux adaptée à l'évolution du pays.

L'école qui fut créée à partir de cette idée ne comprenait au début que cinq élèves. Les programmes ne furent précisés que progressivement et le recrutement de l'école, très lent les premières années, augmenta ensuite avec régularité jusqu'en 1941. A ce moment, la guerre fit subir une brutale régression à ce recrutement, puisque l'école fut réduite à trois élèves.

Mais, dès 1945, elle prit un nouvel et considérable essor. A la rentrée d'octobre 1950, le nombre des élèves s'est élevé à 1.045. Des classes primaires, des classes d'enseignement technique, des classes secondaires, encore peu nombreuses mais qui se développent normalement, sont organisées.

Le Ministre Délégué à la Résidence Générale souligna tout ce qu'avait de satisfaisant l'œuvre ainsi accomplie par la Direction de l'Instruction Publique du Gouvernement Tunisien.